

## PROCES-VERBAL : CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le 17 mars, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 10 mars 2014 par le Maire, Monsieur Guy SIGVART.

**Monsieur Le Maire a déclaré la séance ouverte.**

**Etaient présents :**

Madame Brigitte MAIRE,

Messieurs Guy SIGVART, Jean-Claude PARRENIN, Jean-Pierre JACOULOT, Bernard MOUREAUX, Martial CORDIER, Gilles CAGNON, Jean-Paul FEUVRIER, Anthony MERIQUE, Justin MARGUERON, Jean-Marie MOUGIN, André GARRESSUS, Damien SCHELL, Jean-Philippe MONNET et Monsieur Jean-Michel LAVILLE.

**Absent :** Monsieur Philippe OLIVEIRA

**Procurations :** Madame Chantal DUBOC absente excusée, a donné procuration à Monsieur Guy SIGVART. Monsieur Philippe RONDOT absent excusé, a donné procuration à Monsieur Anthony MERIQUE. Monsieur Jacques BARBE absent excusé, a donné procuration à Monsieur Jean-Claude PARRENIN.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Martial CORDIER

Le PV de la séance du 10 février 2014 est adopté sans observation.

Courrier : Remerciement de la Famille de Monsieur André TRIBOULET, ancien Maire pour la dénomination de la rue « André TRIBOULET » au Lotissement La Combe.

### **I FINANCES**

**Compte administratif 2013 : Délibération N° 09.03**

Monsieur Sigvart donne la parole à Madame Cartier, secrétaire générale, pour la présentation du compte administratif 2013, dont les résultats seront repris au prochain budget primitif 2014. Les résultats de ce compte sont en tous points identiques à ceux du compte de gestion de la Trésorerie.

PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES				
COMPTE ADMINISTRATIF 2013				
EN ID = R de clo d'I	1068 = ID+RAR	FR =R de clo de F -1068		
<i>Libellés</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Restes à</i>	<i>Affectation</i>
	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>	<i>réaliser</i>	<i>résultats</i>
			<i>en investissement</i>	
<b>Budget Principal</b>				
Recettes de l'exercice	1 345 435.47	459 472.18		
Dépenses de l'exercice	857 543.70	433 747.40	41 393.80	
Résultat exercice	487 891.77	25 724.78		- 147 671.61
Reprise résultat 2012	261 459.17	- 173 396.39		- 189 065.41
Résultat de clôture	749 350.94	- 147 671.61	- 41 393.80	560 285.53

<b>Budget Crédit-Bail</b>				
Recettes de l'exercice	33 863.44	26 309.40		
Dépenses de l'exercice	6 331.88	27 622.44		
Résultat de l'exercice	27 531.56	- 1 313.04		- 27 622.44
Reprise résultat 2012	602.12	- 26 309.40		27 622.44
Résultat de clôture	28 133.68	- 27 622.44		511.24
<b>Budget Forêts</b>				
Recettes de l'exercice	63 322.46	2 006.85		
Dépenses de l'exercice	68 948.99	3 556.00	- 1 569.50	
Résultat de l'exercice	- 5 626.53	- 1 549.15		- 2 630.50
Reprise résultat 2012	37 062.24	- 1 081.35		- 4 200.00
Résultat de clôture	31 435.71	- 2 630.50	- 1 569.50	27 235.71
<b>Lotissement Au Finage</b>				
Recettes exercice	0.64	-		
Dépenses exercice	0.64	0.32		
Résultat de l'exercice	-	- 0.32		98 595.66
Reprise résultat 2012	-	- 98 595.34		
Résultat de clôture	-	- 98 595.66		

Après examen et retrait de Monsieur Guy SIGVART, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2013 du budget communal avec une abstention de Monsieur Jean-Marie MOUGIN, et approuve à l'unanimité le compte administratif des budgets annexes comprenant Crédit Bail - lotissement « Au Finage » - Forêts, présenté par le Maire.

#### **Approbation du compte de gestion 2013 : Délibération N° 10.03**

Le Maire présente au conseil Municipal les différents comptes de gestion du Trésorier pour l'année 2013 concernant le budget communal et ses différents budgets annexes (budgets Crédit Bail - Lotissement « Au Finage » - Forêts)

Après s'être assuré que ce compte de gestion est conforme aux écritures du Compte administratif du Maire, le Conseil Municipal, sur proposition de M. Guy Sigvart, Maire, approuve ces différents comptes de gestion du Trésorier pour l'année 2013.

#### **Affectation des résultats**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats du budget communal et des budgets annexes.

#### **Examen et vote du budget : Délibération N° 11.03**

L'assemblée passe à l'examen du projet de budget primitif pour 2014 qui reprend à la fois les crédits de reports et les excédents ou les déficits des différents comptes administratifs 2013.

Le projet de budget est ainsi arrêté :

<b>BUDGET PRIMITIF 2014</b>				
<b>Libellés</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Affectation résultat</b>	<b>Prévisions BP</b>	<b>Résultat</b>
	<b>Exercice 2013</b>	<b>CA 2013</b>	<b>suppl.2014</b>	<b>BP</b>
<b>Budget Principal</b>				
Dép. fonctionnement			1758262.65	1758262.65
Rec. fonctionnement		560285.53	1197977.12	1758262.65
Dép. investissement	41393.80	147671.61	961756.75	1150822.16
Rec. investissement				1150822.16
<b>Budget Crédit-Bail</b>				
Dép. fonctionnement			19120.65	19120.65
Rec. fonctionnement		511.24	18609.41	19120.65
Dép. investissement		27622.44	7200.00	34822.44
Rec. investissement				34822.44
<b>Lotissement Au Finage</b>				
Dép. fonctionnement			153687.00	153687.00
Rec. fonctionnement			153687.00	153687.00
Dép. investissement		98 595.66	1.00	98596.66
Rec. investissement			153675.00	153675.00
<b>Budget Forêts</b>				
Dép. fonctionnement			100755.71	100755.71
Rec. fonctionnement		27235.71		100755.71
Dép. investissement	1569.50	2630.50	19317.00	23517.00
Rec. investissement			23517.00	23517.00

Les principales nouvelles opérations d'investissement retenues dans ce projet sont :

- Réhabilitation de la Mairie et de la salle socioculturelle à l'étage avec accessibilité handicapés
- Electrification des cloches et de l'horloge de l'Eglise
- Préservation du site naturel sensible des Seignes

### **Produit des contributions directes 2014 : fixation du taux des taxes : Délibération N° 12.03**

Le Conseil Municipal, réuni en session budgétaire, sur proposition de la commission des finances, fixe la somme à recouvrer par l'administration fiscale au titre des contributions directes pour l'année 2014 (art. 73111) à la somme de 575 795.00 € et de 1 236.00 € pour le produit de la taxe additionnelle FNB, 4 207.00 € pour le produit des IFR et 105 350.00 € pour le produit de la CVAE, avec une augmentation de 0.1% du taux de chacune des taxes :

- Taxe d'habitation : taux de 14.18 % devant produire la somme de 307 706.00 euros
  - Taxe foncier bâti : taux de 8.13 % devant produire la somme de 147 640.00 euros
  - Taxe foncier non bâti : taux de 24.02 % devant produire la somme de 30 721.00 euros
  - CFE taux de 16.35 % devant produire la somme de 89 728.00 euros
- 575 795.00 euros

Nombre de voix : « pour » : 18 (dont 3 procurations)

Nombre de voix : « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

### Décision du Maire N°3/2014 :

Suite au départ de Madame Poupin le 28 février 2014, le Maire décide de louer le logement conventionné n° 3 de type F4, situé à l'étage de l'école maternelle, 13 rue des écoles, à Monsieur Valentin VAUTHIER et Mademoiselle Marine Le Martret, domiciliés 7 Grande rue à Charquemont, à compter du 01 mars 2014.

### Devis travaux de chauffage à la salle associative :

L'assemblée donne son accord pour effectuer la pose de deux radiateurs à la salle associative pour un montant de 1 477.00 euros HT.

### Cession de terrain à Monsieur Michel BOBILLIER : délibération N°13.03

Le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire le 10 juin 2013, a délibéré pour autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié correspondant à la cession de terrain à Monsieur Gabriel Bobillier. Monsieur Michel Bobillier, le fils, demande par courrier du 01 mars 2014 que cette cession soit à son nom.

Suite au bornage réalisé par le Géomètre, la parcelle correspondante cadastrée section AE N°311 d'une contenance de 3 ares 83 ca ancienne situation, devient en situation nouvelle :

- La parcelle AE 402 d'une contenance de 0 are 71 ca, cédée à Monsieur Gabriel BOBILLIER
- La parcelle AE 403 d'une contenance de 3 ares 11 ca restant en propriété à la commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la cession de terrain à Monsieur Michel Bobillier, fils de Monsieur Gabriel Bobillier de la parcelle AE 402 d'une contenance de 0 are 71 ca et autorise Monsieur le maire à signer l'acte notarié correspondant.

## II URBANISME

La Commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles cadastrés suivants :

- section AL n°123, Lieu-dit La Combe à Monsieur VINH BAO Vincent.
- section AD n°133 et 134, au Village, place du 3<sup>ème</sup> Régiment des Tirailleurs Algériens à Monsieur Eric BORDY.

## III INTERCOMMUNALITE

Monsieur Le Maire donne lecture des comptes-rendus du SIAS du 23/01/2014 et du 13/02/2014.

**Pendant cette séance, la commission CCAS convoquée le 10 mars 2014 a délibéré**

### Approbation du Compte administratif 2013 : Délibération N° 01.03

Monsieur Sigvart donne la parole à Madame Cartier, secrétaire générale, pour la présentation du compte administratif 2013, dont les résultats seront repris au prochain budget primitif 2014. Les résultats de ce compte sont en tous points identiques à ceux du compte de gestion de la Trésorerie.

<b>Budget CCAS</b>	Fonctionnement	Investissement	Reste à réaliser	<b>Affectation de résultats</b>
Recettes de l'exercice	10615.84	4330.31		
Dépenses de l'exercice	10855.44	4330.31		
Résultat de l'exercice	239.60	0		
Reprise Résultat 2013	899.71	659.40		659.40
Résultat de clôture	660.11	659.40		<b>660.11</b>

Après examen et retrait de Monsieur Guy SIGVART, président du CCAS, la commission administrative du CCAS approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 du budget CCAS présenté par le Président.

**Approbation du compte de gestion 2013 : Délibération N°02.03**

Le Président présente à la commission le compte de gestion du Trésorier pour l'année 2013 concernant le budget du CCAS.

Après s'être assuré que ce compte de gestion est conforme aux écritures du Compte administratif du Président, la Commission CCAS, sur proposition de M. Guy Sigvart, Président, approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'année 2013.

**Affectation des résultats**

La commission administrative vote à l'unanimité l'affectation des résultats du budget CCAS.

**Examen et vote du budget primitif 2014 : Délibération N°03.03**

L'assemblée passe à l'examen du projet de budget primitif pour 2014 qui reprend à la fois les crédits de reports et le déficit ou l'excédent du compte administratif 2013.

Le projet de budget est ainsi arrêté :

<b>Budget CCAS</b>		Résultat CA 2013	Prévisions 2014	Résultat du BP
Dép. fonctionnement			7400.00	7 400.00
Rec. fonctionnement		660.11	6529.89	7190.00
Dép. investissement			659.40	659.40
Rec. investissement		659.40	0.00	659.40

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.